

CAP des Bibliothécaires adjoints spécialisés

20 mai 2010

Motion « Horaires d'ouverture des BU »

Les représentants des personnels à la CAP des Bibliothécaires adjoints spécialisés, réunie le 20 Mai 2010, ne sont pas opposés à l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires lorsqu'il est justifié.

Cependant nous estimons que les horaires d'ouverture ne doivent pas constituer le seul indicateur d'activité des bibliothèques et que l'offre documentaire et la qualité des services sont tout aussi importantes pour la réussite des étudiants. Une bibliothèque ne doit pas être simplement un espace chauffé et convivial !

Une concertation avec les personnels est indispensable pour les rémunérations, heures supplémentaires et /ou compensations.

Nous regrettons la précipitation et le manque d'analyse qui ont présidé au lancement du plan ministériel en février 2010, sans prévoir les moyens matériels et humains suffisants. Les horaires de la plupart des BU ont déjà fortement augmenté ces dernières années, et ce en sous-effectifs, et sans création de postes statutaires.

Nous constatons, une nouvelle fois, que ces mesures ont été prises de façon autoritaire, sans concertation avec les personnels concernés ni avec les organisations syndicales de la filière Bibliothèques. Nous savons que la CPU et l'ADBU ont demandé également des moyens humains : pour nous, cela signifie des postes statutaires.

Motion « Réforme de la catégorie B »

Les représentants des personnels à la CAP des Bibliothécaires adjoints spécialisés, réunie le 20 mai 2010, s'élèvent contre la réforme de la catégorie B telle qu'elle a été présentée lors de l'entrevue au MESR du 15 janvier 2010.

Actuellement, le MESR propose l'intégration des AB (B-type) et des BAS (CII) dans un corps unique B, sans tenir compte des deux statuts d'origine et des niveaux de recrutement (Bac et Bac +2).

Si cette réforme impulse une revalorisation des Assistants de Bibliothèques qui verront leur grille indiciaire améliorée, il est impensable que les BAS ne puissent bénéficier également d'une juste revalorisation. Au même moment, les Assistants Ingénieurs, recrutés comme les BAS à Bac +2, vont être intégrés en catégorie A, dans le corps des Ingénieurs d'Etude. Nous demandons donc l'intégration des BAS dans le corps des Bibliothécaires, avec une grille de rémunération enfin équivalente à celle du corps des Ingénieurs d'Etude.

Les représentants des personnels rappellent également leur attachement à la vocation interministérielle de la filière des bibliothèques, à l'unité de cette filière et au maintien de sa gestion nationale.

CAP des Bibliothécaires adjoints spécialisés 20 mai 2010

Motion

**« Faire entendre des exigences citoyennes
sur les retraites »**

Le bilan des réformes menées depuis 1993 est déjà catastrophique. L'allongement de la durée de cotisation sous peine de décote a déjà fait baisser le niveau des pensions et aggravé les inégalités déjà fortes entre les retraites des hommes et des femmes.

Aujourd'hui, le gouvernement veut aller encore plus loin en supprimant l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans et en remettant en cause le calcul sur les six derniers mois d'activité des retraites du secteur public. Jumelées avec un nouvel allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, ces mesures condamneraient à la pauvreté la plupart des futurs retraités, surtout les femmes et tous ceux et celles qui ont connu et connaîtront des périodes de chômage et de précarité importantes.

Les représentants des personnels à la CAP des BAS, réunie le 20 mai 2010, tiennent à réaffirmer leur opposition à ces projets et leur exigence du maintien de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans, sans augmentation du nombre d'annuités exigées. Ils refusent toute remise en cause du calcul du montant des pensions sur les 6 derniers mois qui aboutirait à une diminution inacceptable des revenus des retraités.

D'ici 2050, la productivité du travail et du produit intérieur brut vont considérablement augmenter.

Pour défendre les retraites, d'autres choix sont possibles.